

Mises à jour du 24 Mars 2020

Confinement

Nouvelle attestation de déplacement dérogatoire

https://www.interieur.gouv.fr/attestation_de_deplacement_derogatoire

Santé mentale et soutien psychologique

OMS. Santé mentale et soutien psychologique. - 18 mars 2020

EHPAD

ARS Hauts de France. Recommandations à destination des EHPAD. -21 mars 2020

Médicaments

La délivrance ne peut être assurée pour une période supérieure à un mois. Elle est renouvelable jusqu'au 15 avril 2020. Sont aussi concernés :

- Les médicaments contenant des substances à propriétés hypnotiques ou anxiolytiques, à condition que ces médicaments aient été délivrés au patient depuis au moins trois mois consécutifs.
- Les traitements de substitution aux opiacés d'au moins trois mois à base de méthadone sous forme de gélules, de méthadone sous forme de sirop ou de buprénorphine comprimés, dans la pharmacie d'officine mentionnée sur la prescription et après accord du prescripteur
- Les médicaments stupéfiants ou relevant du régime des stupéfiants, avec l'accord écrit du prescripteur
- Le matériel médical

Arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (article 4)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746744&dateTexte=&categorieLien=id>

Apnées du sommeil

Arrêter la PPC dès qu'il y a des symptômes car risque important de dissémination du virus pour l'entourage.

SFRMS. Apnées du sommeil, PPC et coronavirus.

<https://www.sfrms-sommeil.org/articles-a-la-une/apnees-du-sommeil-ppc-et-coronavirus-covid-19/>